

## Programme de Dédommagement du Travail Forcé en Allemagne (GFLCP) Programme relatif à la perte de biens.

---

Le Programme relatif à la perte de biens<sup>1</sup> (PLP) et la Commission indépendante des plaintes relatives aux biens<sup>2</sup> (PCC) furent établis en 2001 dans le cadre du Programme de Dédommagement du Travail Forcé<sup>3</sup> (GFLCP) supervisé par l'OIM.

En ce sens, 108 millions de Dollars US (200 millions de Marks, à l'époque) furent alloués afin d'indemniser les personnes ayant souffert de pertes ou dommages aux biens, causés par la conduite de certaines entreprises allemandes sous le Régime nazi.

L'indemnisation répondait aussi les réclamations pour les pertes de biens n'étant pas couvertes par la législation précédente. Ceci était particulièrement important étant donné le fait que la PCC a défini les biens comme « tout et tous les biens immeubles, meubles, tangibles et intangibles », ce qui constituait une définition plus large que n'importe laquelle de celles utilisées précédemment dans des programmes de réparations.

En 2001, le Gouvernement allemand a désigné l'OIM pour traiter les demandes auprès du PLP. L'OIM a alors servi de secrétariat de la PCC afin de préparer les demandes et suggérer des décisions

qui étaient ensuite revues et finalement confirmées ou infirmées par la PCC.

La distribution des formulaires de réclamation pour la perte de biens (en 7 langues) a débuté en Juin 2001. Au 31 Décembre de cette même année, la date-butoir pour la soumission des demandes, l'OIM avait reçu plus de 35,000 demandes.

Le PLP a été confronté à nombres de défis liés à la mise en œuvre étant donnée la nature hautement complexe, le volume important et la très vaste portée et diversité des demandes. Par exemple, plus de la moitié des réclamations étaient remplies et déposées par les héritiers des victimes, ce qui rendait le processus de validation des demandes très complexe.

Etant donnés ces défis, en plus de son rôle de secrétariat du processus et de conseiller technique pour la PCC, l'OIM a soutenu les réclamants dans la collecte de preuves, les a orientés vers les registres foncier et de commerce, lorsque c'était nécessaire. Lorsque cela lui était possible, l'OIM a aussi entrepris des recherches historiques concernant des groupements spécifiques de demandes ou des circonstances particulières de perte de biens.

La PCC a clôturé son travail au printemps 2006, après avoir traité plus de 35,000 demandes. Considérant que la participation directe des entreprises

---

<sup>1</sup> PLP de ses sigles en Anglais "Property Loss Programme".

<sup>2</sup> PCC de ses sigles en Anglais "Property Claims Commission".

<sup>3</sup> GFLCP de ses sigles en Anglais "German Forced Labour Compensation Programme"



IOM International Organization for Migration  
OIM Organisation internationale pour les migrations  
OIM Organización Internacional para las Migraciones

allemandes n'était observable que dans un nombre très limité de cas, la PCC a approuvé et fourni une indemnisation complète ou partielle à 5,500 demandes.

**Merci de bien vouloir remarquer que le GFLCP et toutes les composantes du Programme sont maintenant clôturées et que l'OIM n'a plus compétence pour recevoir des demandes, émettre des chèques ou tout autre paiement aux bénéficiaires.**

Pour de plus amples informations, merci de contacter [iomrp@iom.int](mailto:iomrp@iom.int).